



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Délibération CA – 20240315-01

Reims, le 18 mars 2024

DELIBERATION

Relative à l'élection du vice-président étudiant

Vu les articles L.822-1 à L822-5 du Code de l'Education ;
Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;
Vu l'arrêté du Rectorat de Région Académique en date du 9 février 2024 portant proclamation du résultat des élections des représentants étudiants au conseil d'administration du Crous de Reims ;
Vu l'arrêté du Rectorat de Région Académique en date du 23 février 2024 fixant la composition du conseil d'administration du Crous de Reims ;

Point de l'ordre du jour :

Installation du nouveau Conseil d'Administration et élection du vice-président étudiant

Après le vote à scrutin secret

Proposition de décision soumise au Conseil d'administration :

Le conseil d'administration du Crous de Reims élit Imen Bessioud en tant que vice-président étudiant pour un mandat de deux ans renouvelable.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 27

Quorum : 10

Membres participant à la délibération : 17

Procurations : 8

Abstentions :

Pour : 13

Contre :

La Présidente du Conseil d'administration

Véronique Perdereau